



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Telecommunications

Question écrite n° 2973

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) interroge M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les consequences a terme de la decision prise par le Gouvernement de lancer TDF 1 et TDF 2. Cette decision entraine d'une part une strategie industrielle de creation d'antennes capables de recevoir a bon marche les quatre chaines diffusees par le satellite de diffusion directe, et d'autre part une politique de qualite de programmes qui seront a la disposition des telespectateurs ayant procede a cet achat. Elle entraine aussi une coherence avec le developpement du cable qui necessite un equilibre economique entre l'abonnement et les services proposes en particulier au niveau des programmes thematiques specifiques aux reseaux cables, conditions necessaires a leur developpement aupres des usagers. Il lui demande de quelle maniere il compte concilier la reussite economique des satellites de telediffusion directe et la volonte de mettre les reseaux cables dans une situation de developpement optimum necessaire a leur reussite. Si le probleme pose sera resolu au moment de la maturite des reseaux lors du premier equilibre de ceux-ci (entre cinq et huit ans selon les sites), il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour permettre dans la periode difficile du lancement des reseaux, que ceux-ci ne soient en concurrence directe avec les equipements et les programmes du satellite TDF 1-TDF 2.

Texte de la réponse

Reponse. - Le lancement de TDF 1, intervenu avec plein succes, est de nature a repondre a la demande des industriels de l'electronique grand public, desireux de creer un nouveau marche d'equipements : paraboles, tetes hyperfrquences de reception, adaptateurs D 2 MAC pour televiseurs existants, nouvelles gammes de televiseurs multistandards integrant la fonction D 2 MAC, etc. En fait, les boitiers extérieurs et les televiseurs adaptes commencent a etre proposes au public et les programmes susceptibles d'etre recus, qui dependent de decisions du Conseil superieur de l'audiovisuel tres recemment cree, seront connus tres prochainement. S'agissant des reseaux cables, il doit etre souligne que les tres importants investissements realises par France Telecom se traduisent par plus d'un million de prises raccordables, nombre qui sera porte a plus de deux millions a la fin de 1989. Ce support technique permettra, le moment venu, un acces de grande qualite aux programmes transmis par satellite.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2973

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2641